

**No 11 Séance du Conseil général du jeudi 22 mars 2018 à 20 h 00 à l'Aula du NBA**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal no 10
3. Crédit d'engagement de CHF 65'000 pour le remplacement du système de pré-localisation des fuites sur le réseau d'eau potable  
Arrêté 1369
4. Demande d'augmentation de la dotation du personnel pour le service de l'eau potable de l'Entre-deux-Lacs (SEP<sup>2</sup>L)  
Arrêté 1370
5. Crédit d'engagement de CHF 250'000 pour la réfection et le réaménagement des berges du canal de la Petite Thielle  
Arrêté 1371
6. Crédit d'engagement de CHF 160'000 pour l'agrandissement du hangar à copeaux  
Arrêté 1372
7. Divers

**1. Appel**

Mme Gilliane Bürli, présidente, ouvre la 11<sup>e</sup> séance de la législature et passe à l'appel.

Présents : Amico Guyomarch Anne, Angelrath Nicole, Battistella Steve, Bottinelli Maura, Bovet STEPhan, Bürli Gilliane, Caillet Cédric, Chablot Alexandre, Cuendet Denis, Devenoges Jacques, Fauro Massimo, Frier Ryser Claire-Anne, Frochaux Sylvie, Ghizzo Avio, Gremaud Cédric, Gross Marie-Claude, Hasler Reynald, Hofs Peter, Jacot Michael, Jakob Yves, Jaquier Thierry, Jeanneret Jean-Marc, Juan Marc, Kohler Cindy, Linder Pascal, Linder Thierry, Mallet Gregory, Muriset Christian, Pauchard Gisèle, Pin André, Savoy Jacques, Schouller Nadine, Senn Jean-Philippe, St-Louis Sylvie, Stooss Philippe, Voirol Christophe.

Excusés : Boillat Gilles, Froelicher Thomas, Toedtli Jean-François, Wenger Bernhard, Wenger Patricia.

36 Conseillers généraux présents, majorité à 19.

**Conseil communal**

Présents : MM. De Marcellis Pierre, Egger Jean-Claude, Matthey Frédéric, Perret-Gentil Roland.

Excusé : Spring Roland

Bureau du Conseil général :

Présidente:	Mme Gilliane Bürli	PSL
Secrétaire:	M. Michael Jacot	PLR
Questeurs:	M. STEPhan Bovet	UDC
	M. Thierry Linder	CAN

## 2. Procès-verbal no 10

Le Conseil communal, par son président, M. Roland Spring, a demandé quelques corrections.

En page 111, corriger "garde du feu" par "hangar du feu".

En page 112, corriger "la dette sur le bâtiment" et non pas "date sur le bâtiment". Corriger "1,53%" au lieu de "1,73%".

En page 113, le montant correct est "CHF 97'490.80" et non pas CHF 98'900.-.

En page 114, corriger "il y a une vingtaine d'années" plutôt qu'il y a "plus de 30 ans".

En page 115, remplacer "s'il faut" et non "s'il vaut".

En page 119, d'entente avec l'éoéren.

M. Yves Jakob demande de modifier, en page 117, les propos tenus par Mme Patricia Wenger au nom de l'UDC, comme suit: "les uns ne veulent pas entendre parler de la zone d'accueil, mais sont favorables à la mise aux normes pour le traitement de l'eau. Les autres soutiennent le projet dans son ensemble. Donc le groupe UDC ne prend pas position sur l'arrêté 1368".

En page 111, M. Jean-Marc Jeanneret demande de mentionner "18'000" fonctionnaires et non "2'000".

Le Conseil général accepte le procès-verbal n°10 avec les modifications demandées, à 33 voix et 2 abstentions.

## 3. Crédit d'engagement de CHF 65'000 pour le remplacement du système de pré-localisation des fuites sur le réseau d'eau potable Arrêté 1369

La parole est donnée à M. Frédéric Matthey, directeur des Services industriels.

Ces dernières années ayant été plutôt sèches, nous sommes de plus en plus dépendants des partenaires extérieurs à qui nous achetons l'eau potable. Cela représente un certain coût donc il est toujours plus important pour notre Commune de détecter rapidement et efficacement les fuites. Nous avons réussi à réduire la production d'eau nécessaire à l'approvisionnement pour notre Commune en diminuant drastiquement les pertes. Notre réseau d'eau potable est actuellement surveillé par des microphones reliés à des enregistreurs. Ces derniers mettent en mémoire les bruits nocturnes entre 2h et 4h du matin et via croisement nous arrivons à identifier le périmètre sur un rayon de maximum 200m avec une limitation technologique. Dès qu'une augmentation est constatée, un technicien fait la tournée des différents microphones pour effectuer des relevés. Cela ne se fait pas de manière complètement automatique. A l'heure actuelle, nous constatons quelques problèmes sur les enregistrements à cause de la vétusté de la partie électronique des appareils. Notre équipement arrive en fin de vie et il est important de pouvoir assurer un contrôle continu et efficace de nos réseaux par un renouvellement. Le nouveau système permettra d'être encore plus efficace; la précision après paramétrage permettra d'être au mètre près et l'écoute se fera 24h/24h, toutes les 30 minutes. L'écoute se fait par une technologie de vibraphones posés sur les vannes des réseaux. Dans le but de remplacer cet équipement qui vient en fin de vie mais également dans le but de rendre plus efficace le travail des employés du service des eaux de l'eau potable, le Conseil communal recommande d'accepter cet arrêté.

Pas de prise de parole des représentants des commissions.

Intervention des représentants des groupes.

Le PSL, par M. Jacques Devenoges, relève la nécessité d'avoir un système moderne et performant. Ce nouveau système beaucoup plus efficace que le précédent sera capable de détecter les fuites avec d'avantage de précisions. Le PSL, à l'unanimité accepte ce crédit d'engagement de CHF 65'000.- et l'arrêté 1369.

Les PRL, par Mme Marie-Claude Gross, estime que l'eau est une denrée précieuse. Il est donc important de détecter les éventuelles fuites. Le groupe PLR accepte l'arrêté 1369.

Le groupe UDC, par M. STEPhan Bovet, est favorable à ce crédit. Nous devons maîtriser les fuites sur le réseau d'eau potable. Le groupe UDC accepte l'arrêté 1369 à l'unanimité.

Interventions individuelles:

M. Thierry Jaquier souhaite savoir si tous les capteurs sont installés directement sur des vannes ou si une fouille doit avoir lieu, chaque fois qu'un capteur est posé.

M. Frédéric Matthey réplique que les capteurs sont en l'occurrence installés sur des vannes, permettant d'identifier de manière très précise la localisation de la fuite, ce que nous n'arrivons pas à localiser aujourd'hui.

M. Thierry Jaquier ajoute qu'il souhaite savoir si des fouilles seront nécessaire pour ça ou pas; car cela change le budget.

M. Frédéric Matthey répond que le budget ne change pas. Etant donné que l'installation se fait sur les vannes, il n'y a pas besoin de faire des fouilles. Un plan est à disposition à la fin de la séance si souhaité.

L'entrée en matière n'est pas combattue. Passage au vote.

La présidente précise qu'une erreur est intervenue dans la numérotation des articles de l'arrêté. Dès lors, l'article 4 devient l'article 3 et l'article 5 devient l'article 4.

L'arrêté est accepté par 34 oui. Il n'y a pas d'oppositions.

<b>4. Demande d'augmentation de la dotation du personnel pour le service de l'eau potable de l'Entre-deux-Lacs (SEP2L) Arrêté 1370</b>
--

La parole est donnée au Conseil communal. M. Frédéric Matthey, directeur des Services industriels, rapporte que la Commune de Cressier nous loue jusqu'à présent une personne à 50% pour le service de l'eau potable de l'Entre-deux-Lacs. Cette personne va prendre sa retraite. La Commune de Cressier ne souhaite pas rechercher une personne pour le service de l'eau potable et nous louer cette personne à 50%. Afin de pouvoir continuer de servir efficacement les différentes communes, dont la Commune du Landeron, nous avons besoin de remplacer ce 50%. Pour la Commune du Landeron, il s'agit effectivement d'une augmentation de poste de 50% mais pour le service en tant que tel, il s'agit uniquement d'un remplacement d'un 50% qui nous est mis à disposition par La Commune de Cressier par une personne que nous engagerons au Landeron. Ceci permettra d'être plus efficace, au niveau de l'organisation, car plus cohérent et directement géré par le Landeron, et ceci à un coût neutre pour le service de l'eau potable de l'Entre-deux-Lacs. Nous devrions même être en mesure de diminuer de quelques milliers de francs les charges. Le Conseil communal recommande donc d'accepter cet arrêté.

Prise de parole des représentants des commissions.

La Commission Financière et de Gestion, par Madame Maura Botinelli, accepte à l'unanimité cette augmentation afin de permettre d'assurer un service raisonnable et faciliter la vie de notre Commune.

Prise de parole des représentants des groupes.

Le PLR, par M. Denis Cuendet est favorable à l'unanimité à une demande d'augmentation de la dotation du personnel et vote oui pour cet arrêté.

Le PSL, par Mme Maura Botinelli, relève que le titre de cet arrêté est trompeur. Si pour notre Commune il y a effectivement une augmentation de dotation du personnel, le nombre total d'employés ne varie pas. Il s'agit en réalité de transférer toutes les ressources humaines du Service de l'eau potable de l'Entre-deux-Lacs au Landeron. Cela paraît raisonnable et rationnel. Pour cette raison, le PSL accepte à l'unanimité cet arrêté.

Pas d'interventions Individuelles.

Passage au vote. L'arrêté est accepté à l'unanimité.

**5. Crédit d'engagement de CHF 250'000 pour la réfection et le réaménagement des berges du canal de la Petite Thielle  
Arrêté 1371**

La parole est donnée au Conseil communal. M. Pierre De Marcellis, directeur des travaux publics remercie les services techniques pour la préparation du dossier.

Il relève que le plan de situation démontre bien la partie qui va être restaurée. Du côté nord, la STEP descend des berges, lesquelles sont en très mauvais état. Du côté sud, des empièvements doivent être remis en place. La présence de castors semble accélérer le processus, raison pour laquelle il est prévu, lors de la réfection, de poser un filet afin d'éviter les galeries. La photo en page 5.3, démontre une instabilité de la barrière métallique. Le béton du pont aura besoin de réfection. La barrière sera remplacée par une glissière puisque l'actuelle ne répond pas aux règles de sécurité. Il n'y a pas de trottoir donc il doit y avoir une protection par rapport aux véhicules. En page 5.4, il est bien mentionné qu'un treillis anti-rongeur sera posé. A la page 5.5, il est dit que le projet a bien été étudié par différents services étatiques (faune, forêt, nature, pont et chaussée, section cours d'eau et garde-pêche). Plusieurs personnes se sont donc penchées sur ce dossier. Concernant la réfection du parapet ouest du pont, le mur sera réparé et la barrière actuelle sera remplacée par une glissière. En page 5.6, l'affaissement du trottoir est bien visible. La pause d'une barrière tout le long servira à protéger les piétons. Budget de CHF 180'00.- concernant les berges et CHF 52'000.- pour la réfection du parapet et du trottoir, puis la barrière, CHF 17'500.-. Cette dernière sera évidemment aux normes souhaitées. Une mauvaise nouvelle à relever: pas de subvention cantonale. M. Pierre De Marcellis relève les nombreuses questions relevées par les différents groupes et souhaite répondre avant que les questions soient posées.

Par rapport à la STEP, il s'agit bien de projets séparés.

A la STEP, le système informatique relève précisément les jours où ça déborde, soit dix fois par an. La problématique provient essentiellement des trois déversoirs d'orage communaux du Landeron qui ne remplissent plus leur fonction.

Lors de forts orages les dégrilleurs de la STEP ne suffisent plus pour retenir tout ce qu'on déverse dans les toilettes et qu'on retrouve sur les branches, papiers blancs comme de la ouate, sauf que ce n'est pas de la ouate, des canards WC, d'autres matières moins blanches et il en passe.

A noter que la STEP a été construite à un niveau trop bas, mais on ne va pas investir 1 million pour une canalisation pour amener directement cette eau à la Thielle. A relever aussi que la STEP est destinée à être remplacée dans les 20 ans. Quant aux travaux de réfection des déversoirs, ils seront mis au plan des intentions en 2019, ce qui devrait ensuite améliorer la situation de manière notable par rapport aux objets trouvés. En outre, actuellement, chaque fois qu'on refait une route en profondeur, on pose les séparateurs d'eau claire et des eaux usées. A ce niveau aussi l'amélioration sera lente, mais certaine, toutefois au rythme de réfection des routes en profondeur. Le but de la réfection des berges, est de garantir la sécurité, ce qui n'a rien à voir avec la problématique de la STEP. Il faut donc bien séparer les deux choses. Ces travaux concernent 130 m de berges, trottoirs, glissières de sécurité et de barrières destinées à la protection des piétons. En résumé, aujourd'hui il ne s'agit ici en aucun cas de travaux visant à revitaliser le ruisseau ou à empêcher les rejets de la STEP. La stabilité des berges n'est plus garantie. Les berges tombent. L'intervention est urgente. Au niveau de la sécurité, ces travaux dits de sécurité, sont le strict minimum que nous devons exécuter. Le projet de réfection de la partie Est, celle qui part du pont et qui se prolonge jusqu'au lac, sera pour plus tard.

Quant au chantier des Pêches derrière l'Eglise et le stationnement des engins de chantier, c'est la commune qui établit le plan de circulation. La prise au sol de ces futurs bâtiments est de 30%. Il reste donc bien assez de place pour stationner les engins de chantier sur la parcelle. Lors de la soirée d'information concernant les Pêches derrière l'Eglise, certains riverains ont émis le souhait que les matériaux de terrassement soient évacués sur des barges stationnées à la Thielle. Ceci évidemment pour diminuer l'impact écologique des trajets par camion. Mais ces camions ne passeront pas au Nord de la STEP. Donc aucune crainte que des engins lourds viennent déformer cette route nouvellement réfectionnée. Quant au coût, le nerf de la guerre, actuellement, en début de cette année, selon nos services techniques, les prix pratiqués par les entreprises neuchâteloises sont particulièrement favorables. La remise à plus tard de ces travaux pourrait coûter bien plus cher. Pour toutes ces bonnes raisons le Conseil communal propose d'accepter ce soir l'arrêté 1371 afin que notre Commune assure la sécurité de ses habitants et conserve ses infrastructures en bon état. M. Pierre de Marcellis relève être à disposition pour tout renseignements.

Prise de parole des représentants des commissions.

La CFG, par Mme Maura Bontinelli, approuve à l'unanimité ce crédit d'engagement estimant que les travaux sont nécessaires. Toutefois, la CFG demande que le taux d'amortissement de la correction des cours d'eau soit modifié de 2% à 3% afin de réduire la durée d'amortissement.

Prise de parole des représentants des groupes.

La PLR, par Mme Nadine Schouler, propose la non-entrée en matière de cet arrêté. Malgré les dires de M. de Marcellis, le PLR estime qu'il n'y a aucune amélioration en bas du ruisseau et il est fort dommage pour ce ruisseau qui est peu ragoutant

Le projet ne tient pas compte de la deuxième partie jusqu'au lac, y compris le Pont des soupirs. La STEP, malgré tout, devrait prendre ses responsabilités et envisager cette conduite forcée ou une amélioration pour que tout ne vienne pas se déverser dans ce ruisseau. De plus, cet automne nous devrions avoir à disposition la nouvelle étude sur la lutte contre les crues et pour l'instant nous ne savons pas si elle aura un impact sur ces berges. Pouvons-nous nous permettre d'engager CHF 250'000.00 à ce stade pour quelque chose de non sûr? Non. Cela pourrait rimer à devoir faire avec plus de frais plus tard. Ou bien, ces travaux faits tout de suite ne serviront peut-être à rien du tout. Peut-être que tout sera remis en question. Le PLR n'est absolument pas contre la réfection de ces berges. Au contraire, le PLR est conscient qu'elles ont besoin d'une rénovation et l'embellissement des lieux est une nécessité et une carte de visite. C'est un lieu de passage pour les personnes des campings et pour de nombreux promeneurs. Mais patientons et reportons ce projet dans l'attente d'avoir toutes ces

informations. Le PLR recommande donc la non-entrée en matière de cet arrêté et remercie le CG de le soutenir.

Le Groupe UDC, par M. Yves Jakob, est favorable à ce crédit concernant la remise en état de ces berges et, dans sa majorité, accepte ce crédit.

Le groupe socialiste, par M. Marc Juan, accepte dans sa grande majorité cet arrêté. Il tient à remercier le service technique de la Commune pour les détails complémentaires qui ont été donnés concernant les barrières de sécurité.

Prises de parole individuelle.

M. Stephan Bovet affirme que quelque chose le titille. La phrase "il est à relever également que le castor, dont la présence dans ce secteur est connue a probablement contribué à l'instabilité des pieds de talus". Comme tout le monde le sait, le castor est un rongeur qui est protégé. Au moment où le castor fait des dégâts, qu'est-ce qu'on doit faire? On avertit le garde-faune, lequel fait un rapport sur les dégâts avec des photos à l'appui. Le rapport et ses photos partent à la Confédération laquelle juge si on indemnise ou pas. Donc, est-ce que le castor a fait des dégâts, oui ou non? Si le castor n'a pas fait de dégâts il n'est pas nécessaire de mettre un treillis contre les castors.

Le Conseil communal, par M. Jean-Claude Egger, répond que le castor est effectivement un énorme problème pour tous les villages avec des cours d'eau ou un lac à proximité. Il souhaite, en outre, corriger les propos de M. Bovet, car au niveau de la loi, la Confédération délègue au canton la possibilité d'accorder des subventions ou pas. Donc ce n'est pas la Confédération qui décide mais le canton. Ce qu'on sait par rapport à la loi sur le castor, c'est que ces animaux sont extrêmement protégés actuellement pour la bonne raison qu'il n'y en avait pas assez il n'y a pas très longtemps. M. Jean-Claude Egger tient à disposition des documents qui peuvent attester des bienfaits du castor qui viennent de la Confédération et du canton. Il tenait à rectifier la position de M. Bovet car il n'est pas possible que la Confédération subventionne un village.

M. Stephan Bovet relève qu'il s'agit peut-être effectivement d'un problème cantonal car il en est ainsi dans le canton de Vaud. Le garde-faune s'occupe des dégâts des castors, le rapport par à la Confédération et c'est cette dernière qui décide pour les indemnités ou pas. Il reconnaît que ce n'est probablement pas le cas dans le canton de Neuchâtel et qu'il s'est trompé.

M. Pierre de Marcellis ajoute que concernant le castor, il est allé sur place. Les services techniques ont bien notifié des trous. C'est pour cette raison qu'un filet est installé, lequel ne va pas renchérir la construction. Il s'agit d'une mesure de précaution. Pour ce qui est de la STEP, il précise que le problème ne vient pas des ruisseaux (l'eau des ruisseaux ne va pas là). Par contre, c'est le problème des déversoirs qui va être résolu au plus vite et au plan des intentions de 2019. Les 18 millions dépensés pour les crues ne vont pas améliorer la configuration du ruisseau.

Mme Anne Amico Guyaumarch ajoute que dans d'autres communes le même problème est lé. Elle a entendu dire qu'il existe une association pour la protection des castors mais que cette association ne se subventionne pas d'elle-même. Elle profite de collectivités. A vérifier.

M. Jean-Marc Jeanneret relève qu'on se trouve dans une politique de silos. On va traiter la sécurité du ruisseau et puis il y a des "papier de chiottes" qui vont continuer de se promener dans le ruisseau. Puis on va traiter la STEP et la STEP va traiter les "papiers de chiotte". Puis il y a un troisième élément qui va venir qui est la gestion des crues. Pour rappel les chiffres de 18 millions ont été avancés; on l'espère moindre. Par la technique des silos, on résout les problèmes les uns après les autres, pensant que tout va se résoudre. Ce que le PLR suggère est de prendre du recul, d'attendre cet automne, de regarder ce qui se passe avec les crues,

de regarder ce qui se passe avec la STEP et les déversoirs d'orage. Essayons de trouver des synergies, car dans le privé, c'est ce qu'on essaye. On se met ensemble en tant qu'entreprise pour mettre ensemble des compétences. Les associations c'est la même chose, les seuls qui ne sont pas capables de faire ça, c'est au niveau politique. C'est pour cela que le parti libéral demande dans grande sagesse, de ne pas entrer en matière et de revenir à l'automne en ayant l'ensemble du problème sur la table et éviter cette politique des silos qui est couteuse, ruineuse pour la Commune et les contribuables.

M. Linder Thierry souhaite avoir toutes les informations sur la table. Quand on parle d'urgence, de quelle urgence parle-t-on? Deux mois, six mois, deux ans, quinze ans. Quelle urgence ?

M. Pierre De Marcellis rapporte que l'urgence est immédiate. Si le talus dégringole et qu'un gosse passe, c'est la Commune qui est responsable, à l'identique qu'un problème d'électricité. On ne tient pas à assumer cette responsabilité. On voit qu'il y a un problème et il faut le résoudre. Certes, on ne peut pas tout résoudre en même temps. Il s'agit de problèmes différents. La canalisation des trois ruisseaux concernant les crues n'a rien à voir avec les problèmes de la STEP. Donc de toute manière ce problème-là devra être résolu. Ce qui va résoudre le problème de la STEP est la rénovation des trois déversoirs qui sont sur la Commune et qui ne donnent plus satisfaction.

M. Yves Jakob, en qualité de délégué du SIEL, rapporte que les déversements de papier sont dus à trop d'eau qui arrive. Plus il y a des eaux parasites (lesquelles viennent des collecteurs) plus l'eau est diluée et moins cela fonctionne. A préciser que cette eau vient essentiellement des eaux du Landeron (grosso modo 1 m<sup>3</sup>/seconde, 60 m<sup>3</sup>/minute), Ce qui a été fait à la STEP correspond à ce qui pouvait se faire dans l'immédiat. L'eau vient essentiellement du réseau du Landeron. Les deux dossiers sont séparés. La STEP en est une autre et la question des collecteurs viendra, en sus des déversoirs.

M. Jean-Marc Jeanneret relate que la démonstration du Conseil communal de l'urgence de ces travaux est assez faible et n'est pas convaincante. Les photos montrent un garde-corps rouillé. Il doute en outre qu'on roule à 60km/h. Il estime, certes à évaluer, qu'il ne s'agit pas d'un risque majeur qu'une voiture tombe en bas. Si un trottoir est aménagé, le risque est là qu'un vélo fasse un plongeon au-dessus. Pour ce qui est du risque d'affaissement, il y a, oui, quelques fissures, mais objectivement la notion d'urgence n'est pas démontrée. La photo de la page 5.7 ne permet pas de visualiser l'urgence d'entreprendre ces travaux. L'urgence est seulement dans la demande de crédit. Dans les faits, elle n'est pas avérée ou tout au moins non démontrée par le Conseil communal. Il y a différents dossiers (silos), le silo STEP, le silo sécurisation du ruisseau, le silo renaturalisation du ruisseau, et enfin le silo des crues. M. Jean-Marc Jeanneret maintient sa position de ne pas entrer en matière et d'avoir l'ensemble des silos sur la table. Il suggère de prendre une décision responsable, en toute connaissance de cause, comme doivent le faire les représentants des citoyens.

Le groupe Canette, par M. Cédric Gremaux, demande une interruption de séance de cinq minutes, suite à cette demande de non entrée en matière, afin de pouvoir se positionner.

La présidente confirme que cette interruption de séance est acceptée et demande de reprendre la séance à 20h50.

La séance reprend. La présidente demande s'il y a une dernière intervention individuelle.

M. Grégory Mallet relate que le groupe Canette n'est pas forcément réceptif à tous les arguments mais force est de constater que l'urgence n'a pas été démontrée. Une solution à laquelle le Canette pourrait adhérer est de demander au Conseil communal de faire stabiliser les talus rapidement. S'il y a un risque, le Conseil communal doit prendre des mesures d'urgence rapides; mais s'il n'y a pas de risque, il suggère que l'exécutif revienne une fois que

les autres silos auront pu revenir sur la table. Une proposition avec laquelle le Canette pourrait adhérer et suivre.

M. Marc Juan revendique que les groupes puissent s'exprimer après l'interruption de séance. Dès lors, le groupe Socialiste ne soutiendra pas la non entrée en matière. Le niveau d'urgence est très clair à ses yeux. Le trottoir tel qu'il est (*demande que la présidente intervienne pour que certains ne se moquent pas des propos tenus*) est loin d'être conforme à la loi (il y passe presque quotidiennement en balade avec son chien). Ce trottoir est dangereux et il n'existe pas de barrière entre le trottoir et le ruisseau. Cette situation est non conforme à la loi et permet de rappeler à tout le monde que si on reporte ces choses-là, le degré de responsabilité de tout un chacun reste agrandie.

Mme Anne Schouler relève que jusqu'à maintenant il n'y a pas eu d'accidents. Il ne s'agit pas d'une urgence. Elle rappelle que le PLR n'est pas contre le projet mais pour le report de ce dernier, une fois toutes les réponses données. Si un enfant tombait dedans, par malheur, il s'agirait plus d'une septicémie à craindre qu'autre chose.

M. Yves Jakob maintient que l'on n'est pas au clair par rapport au degré d'urgence. Il s'agit de savoir si ces talus tombent demain ou dans six mois ou une année, ou si l'urgence est la barrière. Si l'urgence est la barrière, il pense que l'on peut attendre. Si ce sont les berges qui descendent et qu'il y a un risque (ex. un véhicule lourd qui passe et qu'on est tous au fond du ruisseau), là il y a quelque chose à faire. Il ne sait pas.

M. Jean-Marc Jeanneret relève que le degré d'urgence n'est une fois encore pas démontré. La loi concernant la barrière nécessite de venir avec des règlements et non simplement avec des paroles en l'air concernant la loi et l'urgence. Le PLR pourrait se rallier à la proposition du groupe Canette et attendre que tous les silos soient là. Il s'agit d'une démarche constructive.

M. Jean-Claude Egger, au nom du Conseil communal, est convaincu qu'il y a urgence. Il relève les commentaires qui ont été fait au sujet d'un éventuel écroulement de la berge dans le ruisseau. Des soucis bien plus graves avec la STEP sont à venir. Des problèmes ont également été constatés par la personne qui a monté le dossier concernant les creusés de fonds de berge. Avec les dernières précipitations et montées des cours d'eau, il y a eu passablement de creusés par le fonds, comme on peut le constater, pour ceux qui suivent l'actualité sur les berges de Normandie, certes moins grave chez nous mais quand même. Des contacts avec l'ECAP ont confirmé qu'au-dessus de 1m80 de profondeur, il doit y avoir une barrière qui protège les habitants, les passants, les chiens. Dans tous les cas, on ne peut pas se permettre de prendre le risque que quelqu'un tombe dans ce ruisseau et un accident relativement grave. Donc quel que soit le vote une barrière devra être installée. Le coût, en outre, n'a pas été évalué. Enfin, au sujet de la discussion par rapport à la STEP, il s'agit d'un syndicat et plusieurs communes sont impliquées dans les projets. Eux même décident s'ils veulent faire quelque chose et pas forcément une seule commune.

La présidente relève que chaque groupe a pu reposer ses questions après l'interruption de séance et propose que la demande du groupe Canette passe dans la non entrée en matière. Votation uniquement sur non-entrée en matière. Passage au vote.

La non entrée en matière est acceptée par 23 voix contre 10. Le projet retourne donc au Conseil communal.



**6. Crédit d'engagement de CHF 160'000 pour l'agrandissement du hangar à copeaux  
Arrêté 1372**

La parole est donnée au Conseil communal, par M. Roland Perret-Gentil, directeur des domaines et forêts.

Le doublement du volume du hangar à plaquettes de bois est devenu une nécessité pour 4 raisons principales :

1. Le volume actuel n'est plus suffisant pour couvrir en tout temps la consommation de nos clients actuels. 2. Garantir une qualité optimale du taux d'humidité des copeaux grâce à la possibilité d'un temps de séchage parfois rallongé. 3. Anticiper à moyen terme une demande grandissante en plaquettes pour de nouveaux clients. 4. Les normes des centrales de chauffe évoluant, il sera possible de fabriquer et entreposer des plaquettes de dimensions différentes.

M. Roland Perret-Gentil transmet quelques aspects financiers ,relevant que les revenus de nos forêts ne couvrent pas toujours totalement les charges (déficit). Une lente érosion des subventions de la Confédération et du canton est par ailleurs constatée. Avec CHF 120'000.- au budget, la vente de copeaux représente environ 30% des revenus du compte sylviculture. Un accroissement des ventes, rendu possible par l'agrandissement, permettra d'assurer des revenus supplémentaires plus que bienvenus.

Prise de parole des représentants des commissions.

La CFG, au nom de Mme Maura Botinelli accepte, à l'unanimité, le crédit d'engagement demandé par le Conseil communal. Cette augmentation de demande des copeaux est quelque chose à quoi la Commune doit absolument pouvoir répondre. Il est raisonnable d'autoriser le Conseil communal à agrandir le dépôt.

Prise de parole des représentants des groupes.

Le PLR, au nom de M. Michael Jacot, estime, selon les prévisions d'augmentation de la production, qu'il est bien nécessaire de doubler la surface de stockage et séchage. Or, tout comme en entreprise, il est nécessaire de rentabiliser les investissements. Aucun calcul au détail n'a été présenté. Quel est le prix de vente du m<sup>3</sup> de copeaux? Ainsi, quel est le volume de production estimé à futur? Les chaudières modernes acceptant des copeaux avec un taux d'humidité nettement plus élevé que par le passé, cet investissement est-il dès lors réellement à la hauteur des besoins effectifs? N'est-ce pas un luxe, notamment au vu de la situation financière actuelle de la Commune? Au PLR, durant la séance de préparation, les membres ont été très partagés. Les votes seront donc disparates.

L'UDC, par M. Alexandre Chabloz est pour l'énergie durable. Cet investissement est nécessaire pour le futur. A l'unanimité l'UDC accepte l'arrêté 1372.

Le PSL, par Mme Maura Botinelli, se réjouit de l'augmentation des besoins en copeaux. Elle témoigne une évolution positive dans la prise de conscience de la part de nos concitoyens de la problématique des énergies renouvelables. A l'unanimité, le PSL accepte le crédit d'engagement pour l'agrandissement du hangar à copeaux.

M. Roland Perret-Gentil souhaite apporter quelques précisions. Il confirme que le prix de vente du m<sup>3</sup> de plaquettes de copeaux est d'une fourchette de CHF 65.- à CHF 70.-. Les investissements nécessaires pour construire l'augmentation du hangar (amortissement de l'intérêt) sont de l'ordre de CHF 17'000.- par année. L'augmentation de 300 à 400 m<sup>3</sup> par année de vente suffirait donc à couvrir cette augmentation-là. A terme, on planche pour une augmentation beaucoup plus grande de production de copeaux. D'un point de vue financier,

cela fait sens d'augmenter la capacité. Le forêt du Landeron permet cette augmentation de production de copeaux uniquement par des apports de bois indigènes.

Prise de parole individuelles.

M. Jean-Marc Jeanneret relève que la démarche du Conseil communal lui plait mais il lui semble qu'il reste un pas à faire. Le volume supplémentaire ne va pas se déchiqeter tout seul, ne va pas être amené tout seul. Est-ce que cela signifie aussi que le volume supplémentaire va engendrer des places de travail supplémentaires et dotations supplémentaires au niveau du service des forêts? Y a –t-il une proportionnalité dans les autres frais? Il manque juste ce calcul.

M. Roland Perret-Gentil confirme qu'il n'y aura pas pas d'augmentation du personnel. Cette augmentation de volume pourra se faire sans augmentation du personnel forestier. Le seul point à moyen terme qui pourrait être embêtant, suite à l'augmentation du volume, est que les transports vont certainement augmenter. Dès lors il serait peut-être nécessaire d'envisager un système de transport supérieur à ce qui se fait maintenant. A étudier mais pas pour tout de suite.

M. Jean-Marc Jeanneret ajoute que si des transports supplémentaires sont plus lourds cela entendra de refaire la route?

Passage au vote.

L'arrêté est accepté par 31 oui et 4 absentions.

## 7. Divers

Mme Nadine Schouler a constaté que le crédit pour l'acquisition des décorations de Noël était entièrement utilisé. Cependant pour ce montant, il faut bien admettre que le résultat est plutôt décevant : sapin non terminé aux feux rouges, pas de décoration sur le toit de la rue du Centre, les décorations installées sur les mâts mal proportionnées. Un bon point pourtant, c'est que nous retrouvons les couleurs du Landeron. Elle rappelle que Le Landeron fait partie des plus beaux villages de Suisse et trouve que cet éclairage 2017 était tristounet, d'autant plus que la vieille ville n'était pas illuminée, même si cela n'est pas du ressort de la Commune.

Le PS, par M. Peter Hofs, tient à remercier la Commune pour l'installation de la place de stationnement pour les vélos à proximité de la gare. Le PLR est convaincu qu'il y aura des effets secondaires positifs sur la mobilité douce dans notre Commune. Le PLR espère sincèrement que la Commune continuera sur cette voie.

M. Yves Jakob relève avoir été interpellé par un citoyen du village concernant une voiture sans plaques parquée sur une zone blanche à la rue du Lac, depuis un moment. Que faire dans un tel cas de figure?

M. Marc Juan affirme que cela fait plusieurs séances que nous avons de graves problèmes de micros et qu'il serait souhaitable d'avoir M. Angelo Musimeci présent, au milieu de la salle, à la prochaine séance, à entendre le chenit que ce micro donne. Il propose une autre solution, à savoir de relier deux gobelets par une ficelle. Le son passera mieux ainsi jusqu'à Mme Joëlle Kunz.

Au nom du Conseil communal, M. Pierre De Marcelis suggère d'appeler l'ASP concernant la voiture parquée sans plaques. Il fera le nécessaire. M. Pierre De Marcelis propose de lui faire la commission.

Mme Sylvie Frochoux relève, dans un même ordre d'idée, qu'un véhicule hors service, avec plaques, est parqué au cimetière. L'ASP est venu à plusieurs reprises mais il ne se passe rien.

M. Pierre De Marcelis répond que la situation s'est largement améliorée, puisque la remorque du véhicule en question a été enlevée. Il reste en effet le véhicule qui ne possède d'ailleurs plus de vitre arrière. Malheureusement, la Commune ne peut rien faire car ce véhicule possède des plaques et qu'il est stationné en zone blanche. Par contre, des modifications des mesures de parcage dans le village auront lieu prochainement. A ce moment-là, nous pourrions intervenir.

M. Denis Cuendet rapporte avoir entendu de plusieurs personnes recevoir des "prunes" toutes les cinq minutes. A l'époque, il avait été voté et décidé de prendre un agent de police pour le confort et le bien être de la population. Il y a une certaine tolérance à avoir dans un petit village. Nous ne sommes pas à Zurich ou à Lausanne. Il demande de sensibiliser l'agent; ce n'est pas parce qu'on va acheter une baguette de pain pendant cinq minutes que l'on doit être amendé. Cela est exagéré.

M. Pierre De Marcellis répond n'avoir pas eu d'échos comme quoi des "prunes" ont été données trop facilement. La volonté du Conseil communal est de faire respecter une certaine rigueur. Il rappelle en outre qu'un montant avait été augmenté au budget, accepté et voté pour les "prunes".

La présidente remercie les participants et lève la séance à 21h20.

La présidente :

Gilliane Bürli

Le secrétaire :

Michael Jacot